



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **6 novembre 2017**

Décision n° **CP-2017-2008**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Développement urbain - Quartier Saint-Jean - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison individuelle avec terrain situés au 30, petite rue du Roulet et appartenant à M. et Mme Antonio Morales

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 27 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 7 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Kabalo, Mme Belaziz.

Absents non excusés : Mme Frih.

Commission permanente du 6 novembre 2017**Décision n° CP-2017-2008**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Développement urbain - Quartier Saint-Jean - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison individuelle avec terrain situés au 30, petite rue du Roulet et appartenant à M. et Mme Antonio Morales**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 25 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Contexte

Dans le cadre du projet d'aménagement urbain initié depuis 2009 et afin de poursuivre et de renforcer l'action foncière sur le futur secteur opérationnel de la zone d'aménagement concerté (ZAC) sur le quartier Saint-Jean, la Métropole de Lyon a réalisé plusieurs acquisitions foncières en vue de sa mise en œuvre.

L'objectif global vise à faire évoluer ce secteur vers un grand quartier mixte, équipé et bien intégré dans son environnement, avec une vocation économique à conforter au nord et une fonction résidentielle à développer et diversifier au sud en l'articulant avec une nouvelle polarité.

A ce titre, et par délibération du Conseil n° 2015-0927 du 10 décembre 2015, un périmètre d'étude a été instauré sur le quartier Saint-Jean à Villeurbanne. En outre, ce périmètre stratégique a été inscrit au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Les collectivités entendent ainsi préserver les conditions de l'organisation d'un développement harmonieux du quartier Saint-Jean.

II - Désignation des biens acquis

A ce titre, et afin de poursuivre les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des objectifs de la ZAC, il est proposé, dans la présente décision, que la Métropole acquiert le bien constitué d'une maison individuelle, élevée sur 2 niveaux, d'une surface habitable de 120 mètres carrés avec dépendances (garage boxé, appentis et remise), le tout édifié sur la parcelle cadastrée AP 22 de 831 mètres carrés situé au 30, petite rue du Roulet à Villeurbanne, et appartenant à monsieur et madame Antonio Morales.

III - Conditions de l'acquisition

Aux termes du compromis, monsieur et madame Antonio Morales céderont les biens libres de toute location ou occupation, au prix de 480 000 €;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 26 juin 2017, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, pour un montant de 480 000 € d'une maison individuelle élevée sur 2 niveaux avec dépendances, d'une surface habitable de 120 mètres carrés, édifiée sur la parcelle cadastrée AP 22 de 831 mètres carrés, le tout situé au 30, petite rue du Roulet à Villeurbanne et appartenant à monsieur et madame Antonio Morales, dans le cadre de l'opération de réaménagement urbain de la ZAC du quartier Saint-Jean à Villeurbanne.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, inscrits au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD), individualisée sur l'opération n° 4P17O5051, le 12 décembre 2016 pour la somme de 4 600 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au BAOURD - exercice 2017 - compte 6015 - fonction 515 - opération n° 4P17O5051 pour un montant de 480 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 6 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2017.